

WorldCat : vers une nouvelle politique

Un conseil a été mis en place pour définir les conditions d'utilisation des notices dans WorldCat ; membre de ce conseil qui travaille sur la politique d'utilisation des notices OCLC, Raymond Bérard en explique le contexte de création, précise les problématiques, indique les prochaines étapes.

Quel est l'historique de la création de ce conseil ?

R. B. : La politique d'utilisation et de partage des données bibliographiques d'OCLC est jusqu'à présent soumise à un règlement intitulé Guidelines for Use and Transfer of OCLC Derived Records.

Ce texte datant de 1987, le besoin de le mettre à jour pour prendre en compte les évolutions du web et du nouveau paysage informationnel est devenu évident pour OCLC. Un projet de nouvelle politique pour les notices a donc été présenté en 2008 aux membres du conseil d'OCLC à Dublin, Ohio. Ce nouveau texte a suscité des réactions passionnées, suivies de nombreux débats sur la blogosphère et jusque dans la presse quotidienne*. On a en effet beaucoup reproché à OCLC d'avoir voulu imposer aux bibliothèques de façon unilatérale un texte qui ressemblait à une licence commerciale, alors qu'OCLC est un organisme à but non lucratif et que ses membres sont propriétaires de WorldCat.

Les bibliothèques craignaient de ne plus pouvoir utiliser librement leurs propres notices.

Comment OCLC a-t-il pris en compte ces interrogations ?

R. B. : Devant l'ampleur de ces réactions, OCLC a décidé de consulter plus largement ses membres. Le questionnaire diffusé a connu un large succès international, témoignant de l'intérêt mais aussi de l'inquiétude des membres sur ce sujet.

Le rapport émis par l'ARL fut particulièrement remarqué et c'est en s'appuyant sur ses conclusions, qu'il fut décidé en septembre 2009 de retirer le projet de nouvelle politique et de mettre en place un conseil de 13 bibliothécaires, dont 2 européens, chargés de proposer de nouveaux principes d'utilisation des notices, le Record Use Policy Council.

Sur quelles problématiques le conseil a-t-il travaillé ?

R. B. : Tout est une question d'équilibre à trouver entre le libre partage des notices, accru par les usages innovants qui émergent dans de nombreuses bibliothèques, et les limites à cette liberté qui doivent être posées pour préserver l'équilibre économique de WorldCat. Ne perdons pas de vue que WorldCat n'est pas juste un réservoir de notices mais qu'il représente pour les bibliothèques qui l'intègrent une garantie de visibilité internationale, ainsi qu'une palette de services à l'échelle du web (localisation de millions de documents au sein de dizaines de milliers de bibliothèques, moissonnage par Google et Yahoo, API, outil d'analyse des collections, etc.). Au-delà de la question de la propriété des notices, c'est sur ce point qu'il était également important de statuer.

Par ailleurs, il faut bien faire la distinction entre la base de données (support de multiples services) et les notices qui l'alimentent, qui sont créées par les membres.

Et à ce propos, les points de vue diffèrent selon les pays et les

différentes utilisations qui y sont faites de WorldCat. Chez les Européens par exemple, qui versent leurs notices dans WorldCat mais ont leurs propres plates-formes de catalogage et interfaces de consultation (le Sudoc en France, GBV en Allemagne, etc.), la question de la maîtrise des notices est plus sensible que pour les Américains qui cataloguent directement dans WorldCat qui constitue *de facto* le catalogue collectif nord américain. Le conseil est justement là pour trouver un équilibre.

Quelles seront les prochaines étapes d'avancement du projet ?

R. B. : Un avant-projet a été rédigé lors de la réunion du RUPC, fin janvier à Dublin.

Une fois stabilisé, il sera présenté au conseil global d'OCLC en avril puis aux conseils des différentes régions et à tous les membres d'OCLC.

J'aurai l'occasion de le présenter aux Journées ABES des 26 et 27 mai.

À l'issue de cette consultation, la version finale du document sera soumise fin mai, au conseil d'administration d'OCLC.

*Propos recueillis
par Laure Kerambellec
et Fabien Bénistant*



ARL : Association of Research Libraries  <http://www.arl.org/>

API : Application Programming Interface (barbarisme informatique, voir l'article wikipedia) - Une API est une interface de programmation, disons un module informatique...

* GROSSMAN, Wendy M. Why you can't find a library book in your search engine, in The Guardian, 22 janvier 2009. <http://www.guardian.co.uk/technology/2009/jan/22/library-search-engines-books>



RUPC : Record Use Policy Council

Le *Record Use Policy Council*, qui travaille sur la politique à mener quant à l'utilisation des notices, compte 13 membres.

● **Barbara Gubbin**

Coprésidente du RUPC - Bibliothèque municipale de Jacksonville, USA

● **Jennifer Younger**

Coprésidente du RUPC - Université de Notre Dame, USA

● **Larry P. Alford**

Président du CA d'OCLC, USA

● **ChewLeng Beh**

Directeur de la Bibliothèque nationale de Singapour, SINGAPOUR

● **Raymond Bérard**

Directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, FRANCE

● **Karen Calhoun**

Vice-présidente d'OCLC – WorldCat et métadonnées –, USA

● **Klauss Ceynowa**

Directeur général adjoint de la bibliothèque d'État de Bavière, ALLEMAGNE

● **Christopher Cole**

Directeur associé de la Bibliothèque nationale d'agriculture, USA

● **Lorcan Dempsey**

Vice-président d'OCLC – Recherche et stratégie –, USA

● **Nancy Eaton**

Doyenne des bibliothèques universitaires de Pennsylvanie, USA

● **Clifford A. Lynch**

Directeur exécutif du CNI (Coalition for Networked Information), USA

● **Brian E.C. Schottlaender**

Bibliothécaire de l'Université Audrey-Geisel, campus de San Diego, USA

● **Lamar Veatch**

Bibliothèque de l'université de Géorgie, USA

Le réseau du Système universitaire de documentation franchit aujourd'hui une étape importante pour son rayonnement, avec le versement, voulu par le conseil d'administration de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, du catalogue Sudoc dans WorldCat, le catalogue mondial développé par OCLC. L'AURA, association représentative des établissements utilisateurs du Sudoc, a largement soutenu cette initiative, suivie par la grande majorité des bibliothèques déployées, qui ont souhaité voir leurs fonds individuellement référencés dans WorldCat.

En novembre 2008, OCLC a publié un « Projet de nouvelles directives d'utilisation et de transfert des notices de WorldCat », projet qui a suscité de vives réactions dans la communauté des bibliothèques et a fortement interpellé l'AURA, au moment d'entrer collectivement et, pour beaucoup de bibliothèques, individuellement, dans WorldCat. Depuis, ces propositions ont été retirées par OCLC et un conseil pour la politique d'utilisation des notices de WorldCat, composé de représentants des bibliothèques, a été créé.

Sachant qu'il est aujourd'hui nécessaire de revoir des directives vieilles de plus de vingt ans et antérieures à l'ère numérique, l'AURA sera assurément vigilante quant aux propositions émanant de ce conseil. Si l'utilisation commerciale des notices doit être strictement encadrée, l'association défend l'idée que, dans une perspective non commerciale, la dissémination des notices produites par la communauté doit connaître le moins d'entraves possible.

Enfin, à l'heure où des entreprises commerciales font preuve d'un regain d'attention très intéressé pour les métadonnées présentes dans nos catalogues, WorldCat doit rester un bien éminemment collectif, sous maîtrise de la communauté – éclairée – des bibliothécaires.

Julien Roche

Julien Roche, directeur du service commun de la documentation de Lille-I ✉ Julien.Roche@univ-lille1.fr

AURA : Association des utilisateurs des réseaux ABES ✉ <http://aura.bu.univ-paris5.fr/index.html>

